


Dossier de presse



La couverture numérique de la Savoie, un enjeu majeur pour le département

Comprendre les enjeux du très haut débit
et mieux appréhender la fibre optique comme
infrastructure d'avenir pour la Savoie.

Jeudi 1^{er} juillet 2010

Contact presse :
Véronique Lotito
Tél : 04 79 96 73 26
e-mail : veronique.lotito@cg73.fr

Avec les contraintes d'un département de montagne comprenant des zones peu densément habitées, et donc peu favorables aux marchés des communications électroniques, le Conseil général de la Savoie a souhaité mettre en œuvre une politique volontariste d'aménagement numérique du territoire dont l'objectif est le déploiement du très haut débit sur tous ses territoires, et notamment dans les zones qui le nécessitent le plus.

Il s'agit de garantir, sur la durée, la disponibilité d'une infrastructure d'avenir essentielle, au même titre que les réseaux d'eau, d'électricité ou les routes, et de maîtriser avec celle-ci une diversité de services aux meilleurs prix, accessible pour tous, partout.

Depuis 2002, le Conseil général a défini les priorités d'une politique départementale en faveur des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin :

- de favoriser le déploiement de l'ADSL,
- de soutenir l'émergence de solutions alternatives pour les territoires situés hors périmètre de l'ADSL,
- d'examiner la possibilité de développer un réseau de fibres optiques.

La Savoie présente un tissu résidentiel très sensibilisé aux technologies de l'information, et à l'Internet en particulier, avec **un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale (61%) : 98,6% des foyers savoyards** sont en effet couverts en haut débit par l'ADSL et **95% des entreprises** sont aujourd'hui **connectés à l'Internet à haut débit**, avec toutefois une insatisfaction quant aux débits disponibles, à la diversité et à la qualité de l'offre.

Pour autant, au regard des enjeux d'attractivité du territoire, de cohésion territoriale et sociale et plus largement de développement économique auxquels le Département doit répondre, le Conseil général de la Savoie a décidé d'engager **un Plan numérique départemental à la fois ambitieux et innovant.**

LE NUMÉRIQUE EN SAVOIE : LES DATES CLÉS

Années 90	Aménagement de 26 réseaux câblés pour la diffusion TV
1992	Déploiement de la fibre optique en Tarentaise pour les JO d'Albertville
2002	Renforcement de l'ADSL sur Savoie Technolac et mise en place de fibres optiques pour le très haut débit
2003	Lancement du programme Espaces Publics Numériques de la Caisse des Dépôts et Consignations et création de la première CyberBase à Ugine
Depuis 2003	Attribution des aides départementales aux communes pour la pose de fourreaux en anticipation à l'arrivée du très haut débit
2004	Signature par le Conseil général de la charte « Département innovant » avec Orange pour l'extension de l'ADSL
2004/2009	Construction et aménagement de 5 pylônes pour l'extension de la téléphonie mobile financés en partie par le Département
2005/2008	Déploiement de la fibre optique dans le Beaufortain, en Haute-Maurienne puis en Tarentaise sur les lignes haute tension de RTE
Depuis 2005	Aide départementale à la mise en œuvre de solutions alternatives (WiFi) à l'ADSL pour l'accès à l'Internet à haut débit
2008	Recours du Département à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un réseau de communication haut et très haut débit et la mise en œuvre d'une procédure de Délégation de service public (DSP) pour sa réalisation, sa gestion et son exploitation
2009	Vote des crédits par le Département pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et attribution du marché au groupement d'entreprises Partenaires Finances Locales/Sphère publique/Comptoir des Signaux
14 juin 2010	Adoption par le Conseil général du lancement de la DSP pour la construction, la gestion et l'exploitation d'un réseau départemental de fibre optique



Un Plan numérique départemental ambitieux et innovant

La résorption des zones d'ombre de l'ADSL d'ici fin 2010

Si 98,6% des foyers ont accès au haut débit, 3 000 lignes téléphoniques restent actuellement inéligibles à l'ADSL en Savoie. En juin 2009, le Département a pris l'engagement de résorber les zones d'ombre par la construction de NRAZO (nœud de raccordement d'abonnés en zones d'ombre) permettant un accès à l'ADSL à 2 000 foyers supplémentaires.

Il a répondu dans ce cadre à l'appel à projets lancé par l'Etat en 2009 en faveur de la couverture haut débit des zones rurales, permettant, via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de réduire la fracture numérique en apportant un soutien financier aux collectivités afin qu'elles n'assument pas seules le coût de la couverture des zones blanches en infrastructure haut débit. Le Département de la Savoie a été retenu fin juin 2010 parmi les projets lauréats pour bénéficier d'une aide financière de 276 000 € sur un coût global pour la collectivité de 3 M€.

Les quelque 1 000 lignes qui restent inéligibles à l'ADSL bénéficient d'une aide départementale de 300 € par foyer pour un accès à l'Internet par le satellite, et ce dans l'attente d'un traitement prioritaire par la fibre optique dans le cadre du projet très haut débit.

Du haut débit au très haut débit : le projet de la Savoie

Pour ne pas subir une seconde fracture numérique liée aux technologies de l'information, à l'instar du haut débit, et au regard des besoins exprimés par les particuliers et les entreprises en terme de qualité de l'offre de services et de tarification, **le Conseil général a décidé de construire et d'exploiter un réseau départemental d'initiative publique en fibre optique à très haut débit.**



Le choix de la fibre optique jusqu'à l'abonné FTTh (*fiber to the home*)

Les modèles de réseaux impulsés par les collectivités au cours des cinq dernières années ont essentiellement fait le choix de l'extension du « dégroupage » de la boucle cuivre locale. Celui-ci consiste à amener la fibre optique jusqu'au nœud de raccordement d'abonnés (NRA) desservant en général plusieurs communes, puis à mettre en place des équipements électroniques DSL pour « dérouter » et revendre ces lignes DSL aux fournisseurs d'accès Internet. L'initiative publique étend ainsi la couverture et la diversité de l'offre haut débit par l'ADSL.

Ce modèle atteint aujourd'hui ses limites : de nombreux centraux téléphoniques sont en effet déjà « dégroupés » par les opérateurs sur leurs propres réseaux, et l'extension de cette technologie aurait un effet limité sur la montée des débits pour un coût élevé.

L'affaiblissement des débits en fonction de l'éloignement de l'abonné est une des contraintes principales de l'ADSL en zone rurale et en zone de montagne. **La fibre optique jusqu'à l'abonné permet de procurer à tous les abonnés les mêmes débits, très largement supérieurs à ceux fournis par l'ADSL, d'accéder aux mêmes niveaux de service, et quelle que soit la localisation géographique.**

Ces raisons ont motivé le choix du Conseil général de la Savoie d'un passage au « tout fibre optique ».

REPÈRES

Le très haut débit par la fibre optique, c'est :

- le remplacement progressif du réseau téléphonique par la fibre jusqu'à l'abonné
- des débits de 10 à 100 fois supérieurs, et « symétriques », sans affaiblissement selon la distance de l'abonné
- un potentiel de services complémentaires à venir important
- une rupture technologique forte avec le DSL et le câble
- un aménagement pérenne pour l'Internet du futur
- des usages innovants dans tous les domaines (économique, social, médical, culturel...)
- la préparation de l'« Internet mobile »
- un support idéal à la convergence des médias
- un chantier économique sur la prochaine décennie

Le « tout fibre optique » à l'échelle du département : un projet en deux phases

Le réseau fibre optique couvrira à terme, en 2020, l'ensemble de la Savoie et comprendra, dès la première phase (2011/2015) un réseau de collecte d'environ 1 800 km pour un potentiel de plus de 300 000 prises optiques abonnés.

2011/2015 : 50% des sites raccordés

Cette première phase prévoit le raccordement de 50% des sites avec pour priorité, et a minima :

- 92% des entreprises (de + de 6 salariés),
- les principaux sites publics,
- 54% des foyers,
- 35% des logements touristiques saisonniers,

avec une répartition géographique équitable sur tout le territoire, traitant en priorité 40% au moins des foyers en zones grises de l'ADSL (moins de 2 mb/s), et avec un plancher par commune située en zone grise de 25% des foyers.

2016/2020 : raccordement de la totalité des sites

La seconde phase prévoit le raccordement de la totalité des prises sur un délai de 5 ans.

Le cadre juridique retenu : la Délégation de service public

Le mode d'intervention retenu par le Département pour la construction et l'exploitation de son réseau est la Délégation de service public (DSP) pour une durée probable de 25 ans. Si le Département sera propriétaire de l'infrastructure, le délégataire retenu, compte tenu de son expertise et de ses compétences, aura à sa charge la construction, l'exploitation et la commercialisation de l'offre de service.

Ce cadre juridique permet par ailleurs un partage de l'investissement pour le financement des ouvrages entre le groupement privé et les fonds publics à parts sensiblement égales et il garantit l'équilibre de l'exploitation.

Le montage économique

Le projet global du Département, estimé à 215 M€, fera l'objet d'investissements de plusieurs partenaires.

Pour la phase 1 du projet prévoyant la construction du réseau de collecte et le raccordement de 50% des sites, l'investissement sur la période 2011/2015 s'élève à 130 M€.

Le coût de la phase 2 permettant la réalisation du raccordement de la totalité des sites s'élève à 85 M€.

Le calendrier de déploiement du réseau très haut débit

2009-2010	Réalisation de l'étude de faisabilité
2010-2011	Négociation et choix du partenaire industriel
2011/2015	Déploiement et activation du cœur de réseau + 50% des raccordements
2016/2020	Raccordement de l'intégralité des sites au réseau

En réalisant de manière coordonnée, progressive et dans une démarche partenariale entre acteurs publics et privés, une infrastructure numérique très haut débit couvrant l'ensemble d'un territoire de montagne peu densément habité, le Conseil général ouvre la voie et montre l'exemple au plan national. Il fait le choix d'un investissement pour l'avenir de la Savoie, certes lourd pour la collectivité, mais durable, équitable pour ses habitants et important pour le développement de son économie.